

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---

ORDONNANCE N° 74-47 du 28 juin 1974

portant modification de l'article 44  
de l'Ordonnance n° 73-71 du 16 Octobre  
1973, relative aux Sociétés d'Etat et  
celles où l'Etat a une prise de parti-  
cipation.--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du  
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Ser-  
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant  
les attributions des Membres du Gouvernement et le décret  
n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

VU la Loi n° 65-22 du 8 Juillet 1965 réglementant la profession  
bancaire ;

VU l'Ordonnance n° 73-71 du 16 Octobre 1973 relative aux Sociétés  
d'Etat et celles où l'Etat a une prise de participation ;

SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et  
de la Législation ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

ORDONNE :

ARTICLE 1er.- Les dispositions de l'article 44 de l'Ordonnance n° 73-71 du  
16 Octobre 1973 regissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat  
et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs  
modalités de gestion, sont abrogées et remplacées par les suivantes :

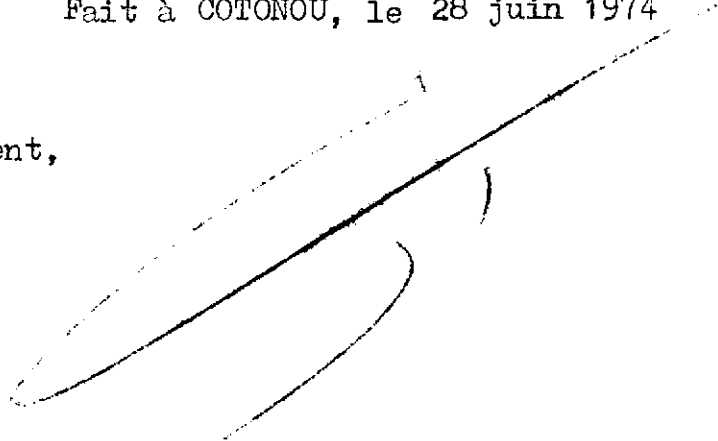
Article 44 nouveau : Sauf les stipulations de la réglementation  
bancaire, édictées par la loi 65-22 du 8 Juillet 1965, sont et demeurent  
abrogées toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles des  
ordonnances n° 72-11 et 72-22 des 8 Avril et 15 Juillet 1972.

.../...

ARTICLE 2.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 28 juin 1974

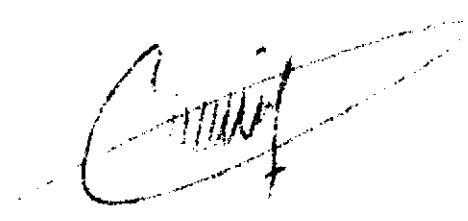
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



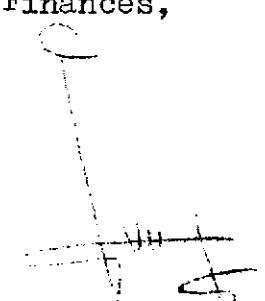
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Lieutenant-Colonel B. OHOUENS



Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2 SGG 4 Ministères 10 MEF DGAE 4 DGF 2  
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 DGP-DGAJL-INSAE 6 Chanc.Com. 4 JORD 1